

comme aux anglicans les écoles pour lesquelles, comptant sur l'ancienne législation, ils avaient fait d'énormes sacrifices. Mais on leur disait : " Ni l'Etat, ni la commune ne consacreront désormais un *farthing* des fonds publics au soutien de vos écoles si vous leur gardez un caractère religieux. Jadis vous aviez droit à une part des taxes scolaires dans la mesure où vous répondiez aux exigences du programme scolaire. Maintenant il n'en sera plus de même, à moins que vous ne renonciez à tout esprit religieux dans la direction de vos écoles. On vous donnera à vous anglicans des professeurs ou des élèves non conformistes et vous le trouverez bon ; à vous catholiques des professeurs et des élèves protestants et vous les prendrez. Sinon vous continuerez à garder votre école telle que vous le désirez. Mais alors vous n'aurez plus un sou des deniers publics. Vous continuerez d'ailleurs à payer vos taxes scolaires que nous emploierons pour le plus grand bien de nos écoles dont vous ne voulez pas ! "

Les catholiques anglais, comme nous l'avons dit, ont organisé un magnifique mouvement de résistance, qui s'est affirmé d'un bout à l'autre de l'Angleterre, qui a réduit partout les majorités libérales dans les élections partielles, et qui a notamment amené l'éclatant échec de M. Winston Churchill à Manchester. Et si le *Bill* de M. Mac-Kenna passe, il passe très adouci en ce sens qu'il laisse aux directeurs d'écoles religieuses le choix d'échapper aux effets de la loi, en proclamant leur indépendance et en réclamant une indemnité qui leur permette de faire face à leurs responsabilités pécuniaires. C'est sur le chiffre de cette indemnité qu'ont porté et porteront les négociations entamées avec les représentants de " l'école religieuses " et qui rendront peut-être la loi supportable.

On sait du reste que c'est là le second projet de loi, présenté par le cabinet libéral au Parlement. Le premier